



CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Publié le 26/06/2025

Conseil Syndical

Session du 18 juin 2025

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Thibaut GUIGUE a donné mandat à Martine BERNON – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Jean-Marc VIAL – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Josette REMY - Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU – Daniel ROCHAIX a donné mandat à Michel DYEN – Olivier ROGNARD -

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTTON – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT – Luc BERTHOUD - Robert AGUETTAZ -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Grégory BASIN

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

DATE DE CONVOCATION : 12/06/2025

DELIBERATION N° C25-45

PAE DE L'ECHANGEUR

COMMUNE DE GRESY-SUR-AIX

ACQUISITION DE FONCIER APPARTENANT A LA SCI LES CHENES

Rapport au Conseil Syndical

Yves MERCIER, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement de la zone d'activités économiques de l'Echangeur à Grésy-sur-Aix.

Afin de reconstituer une réservoir foncière économique à long terme, et dans la perspective de futurs aménagements d'espaces de mobilité et de lots à destination économique,

Chambéry-Grand Lac économie souhaite acquérir les parcelles cadastrées section AE numéros 72, 73, 75, 78, 80 et 69, situées dans la zone de l'échangeur à Grésy-sur-Aix, et appartenant à la SCI LES CHENES.

Etant précisé que les parcelles AE 72 Et 75 sont grevées d'un emplacement réservé au profit de l'Etat.

Il est donc proposé l'acquisition des parcelles appartenant à la SCI LES CHENES, cadastrées section AE numéros 72, 73, 75, 78, 80 ainsi que la quote-part indivise de la parcelle cadastrée section AE numéro 69, représentant une superficie totale de 4 494 m², au prix de 120 € HT/m², soit un prix global de 539 280 € HT.

Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires générés par l'acte seront à la charge de Chambéry-Grand Lac économie.

Les crédits seront prévus au budget 2025 lors de la prochaine décision modificative.

- ✓ **Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie ;**
- ✓ **Considérant la localisation stratégique des parcelles au sein de la zone économique et commerciale de l'Echangeur ;**
- ✓ **Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 3 mars 2025 ;**

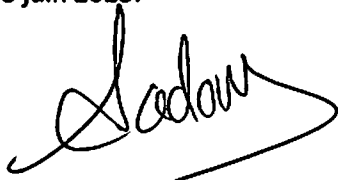
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'acquisition du foncier correspondant aux parcelles cadastrées section AE numéros 72, 73, 75, 78, 80 ainsi que la quote-part indivise de la parcelle AE numéro 69, pour une superficie globale de 4 494 m², situées à Grésy-sur-Aix, dans la zone de l'échangeur, au prix global de 539 280 € HT.

Article 2 : Précise que les frais, droits, taxes et honoraires générés par l'acte seront à la charge de Chambéry-Grand Lac économie, exonéré de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

**Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 18 juin 2025.**



**Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente**